

entente. Il serait sans doute préférable de régulariser les choses en demandant à la Chambre d'adopter une motion appropriée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nul ne désire plus que moi que tout soit, autant que possible, connu d'avance. Cependant, je dois faire remarquer à mon honorable ami que la Chambre, en vertu de la motion qu'elle vient d'adopter, a décidé de terminer l'étude des mesures extraordinaires avant de passer à autre chose. Les mesures d'urgence, dis-je, et le débat sur l'Adresse. Dès que nous en aurons disposé, je présenterai une motion tendant à remettre en vigueur l'article 15, comme le veut mon honorable ami.

M. KNOWLES: L'article 15 du Règlement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, je veux dire l'article 15 du Règlement. C'est d'ailleurs cet article que j'ai toujours eu à l'esprit.

M. KNOWLES: En quoi consistent les mesures extraordinaires?

M. COLDWELL: Monsieur l'Orateur...

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne puis répondre aux deux honorables députés en même temps. Mon honorable ami veut savoir en quoi consistent les mesures extraordinaires. Tout d'abord le bill qu'a présenté hier le ministre des Finances; puis le bill sur les pouvoirs transitoires et le bill afférent à l'or. Je crois que c'est tout.

M. GREEN: Le bill sur les produits agricoles?

Le très hon. MACKENZIE KING: En effet.

M. COLDWELL: Puis-je poser une question au premier ministre? J'ai sous les yeux la page 71 du Hansard du 9 décembre 1947. J'ai alors interrompu le premier ministre qui était à expliquer la portée de la motion que la Chambre venait d'adopter. J'ai demandé si cette procédure serait en vigueur jusqu'à la fin de la session. Si je ne peux lire un extrait d'un débat antérieur je puis cependant signaler que le très honorable député a en somme répondu non. Il a dit que le Gouvernement pouvait toujours avec l'assentiment de la Chambre retirer une motion ou la remplacer par une autre. La motion telle qu'on la présenta et comme la Chambre l'adopta subséquemment, était censée s'appliquer jusqu'à la fin de l'année; c'est-à-dire, jusqu'à Noël ou, si la Chambre ne terminait pas son travail alors, jusqu'à la fin de l'année. C'est ce point que nous soutenons. Il était entendu alors que

[M. Knowles.]

la motion adoptée par la Chambre,—malheureusement, à mon avis,—devait régir les délibérations jusqu'à la fin de 1947.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député a parfaitement raison, je crois. J'espérais que la Chambre pût terminer l'étude des mesures d'urgence avant la fin de l'année, mais nous n'avons pas fait beaucoup de progrès de ce côté. J'ai déjà parlé à la Chambre de l'opportunité d'en finir avec ces deux questions et il y a eu entente à ce propos. Or je ne demande pas mieux que de terminer au plus tôt l'étude des mesures d'urgence et de passer ensuite au programme régulier de la session.

M. KNOWLES: Présentez une nouvelle motion le 1er avril.

IMMIGRATION

PROGRAMME APPLIQUÉ AUX COMMUNISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. L. SMITH (Calgary-Ouest): Hier, en l'absence du ministre des Mines et Ressources, j'ai demandé au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures quel programme le Gouvernement entend suivre à l'égard de l'admission au pays des communistes reconnus. Il m'a répondu qu'après avoir consulté le ministre il me fournirait une réponse aujourd'hui. Apparemment, le ministre n'est pas encore de retour. Si je pose de nouveau la question c'est uniquement pour qu'elle ne reste pas sans réponse. C'est affaire de routine, je pense; une réponse demain nous satisfera.

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): J'ai communiqué immédiatement avec le secrétaire particulier du ministre des Mines et Ressources; je lui ai demandé de prendre note de la question et de la signaler au ministre dès qu'il sera de retour après avoir rempli des fonctions officielles qui l'ont contraint de s'éloigner de la ville.

SERVICE POSTAL

EXPÉDITION PAR AVION DU COURRIER DE PREMIÈRE CLASSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. DONALD M. FLEMING (Eglinton): J'ai une question à poser au ministre des Postes. Les autorités postales expédient-elles par les avions d'Air-Canada, du courrier de première classe qui n'est ni marqué "Par Avion" ni affranchi en conséquence, entre Toronto et Montréal ou ailleurs?

L'hon. ERNEST BERTRAND (ministre des Postes): Il est arrivé que nous ayons